

Pub

Concours "Marquage Publicitaire voiture Hybride AIESH"

Suite à l'achat d'un véhicule hybride, l'AIESH lance du 1er juillet au 31 août 2016 un grand concours pour la création d'un marquage publicitaire sur un véhicule hybride. L'opportunité à toutes les personnes créatives de faire découvrir leurs talents.

Qui peut participer à ce concours ?

Ce concours est ouvert à toute personne physique ou morale domiciliée ou résidant dans les communes de Beaumont, Chimay, Couvin, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance.

Comment participer ?

Il vous suffit de lire les conditions du concours situées dans le règlement disponible sur le site de l'AIESH et de nous renvoyer votre projet et votre formulaire de participation au plus tard le 31 août 2016 minuit :

Soit par e-mail à selves@aiesh.be

Soit par la poste à l'adresse suivante : Rue du Commerce, 4 6470-Rance

Aucune inscription ne sera prise en compte sans formulaire de participation complété.

À gagner :

1er prix : un chèque de 1.000 €

Informations et Contact :

Pour toute question ou information relative au présent concours, vous pouvez contacter l'AIESH au 060/459160 ou selves@aiesh.be

Règlement

Article 1 : Organisateur

L'organisateur du présent concours est l'Association Intercommunale d'Electricité du Sud de Hainaut, Rue du Commerce, 4 à 6470 Rance.

Article 2 : Durée du concours

Ce concours est ouvert du 1er Juillet au 31 aout 2016 inclus.

Article 3 : Objet du concours

Ce concours a pour objet la création d'un marquage publicitaire sur un véhicule Hybride (Volkswagen Golf blanche)

Article 4 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale, domiciliée ou résidant dans les communes de Beaumont, Chimay, Couvin, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance, à l'exception des membres du jury. Toute participation d'un mineur d'âge à ce concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur. Pour participer à ce concours, le mineur devra fournir la preuve de cet accord. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Aucune inscription préalable ni aucun frais ne sont nécessaires pour participer au concours. Pour concourir, il vous suffit d'envoyer votre projet et votre formulaire de participation complété :

- Soit par e-mail à selves@aiesh.be
- Soit par la poste à l'adresse suivante : Rue du Commerce, 4 à 6470 Rance.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans formulaire de participation complété.

Si le participant est dans l'impossibilité d'envoyer par email son projet, ce dernier pourra être transmis sur clef USB ou autre support numérique (CD ou DVD).

Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul projet.

Le projet soumis ne devra comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Le participant s'engage à ce que son projet soit entièrement original et ne contienne aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit.

Le projet transmis pour le concours pourra être appliqué sur différents véhicules.

Article 5 : Conditions techniques

Le projet soumis devra intégrer le logo de l'AIESH (Peut être légèrement modifié)

Forme : la forme du logo est libre.

Couleurs : le choix des couleurs utilisées est libre, cependant la couleur Bleue Roi devra être prédominante

Formats : jpeg, png, tif ou psd. Préférence pour les formats vectoriels .ai et .eps

Résolution : 300 dpi minimum

Article 6 : Sélection des projets

Les conditions énumérées à l'article 4 devront être remplies afin de prétendre à une sélection. La sélection du projet vainqueur se fera par un jury

Article 7 : Composition du jury

Le jury est composé des membres du conseils d'administration de l'AIESH. Les décisions du jury sont irrévocables.

Article 8 : Prix et Diffusion

A l'issue du vote des internautes, il sera décerné au lauréat le prix suivant :

- 1.000 €

Les lauréats seront avertis par courrier ou e-mail pour le 30 septembre 2016. La remise officielle des prix aura lieu lors de la présentation du véhicule à l'assemblée générale de l'AIESH se déroulant en décembre 2016

Article 9 : Droits d'auteur

Le participant accepte que les droits d'auteur du projet qu'il a produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit, à l'AIESH. Le participant autorise ainsi l'AIESH à utiliser le projet de logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publique du projet sur tous supports.

Dans le cas où l'AIESH utiliserait le projet, le participant accepte expressément, que celui-ci soit éventuellement, modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits. Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette utilisation.

En participant au concours, le candidat autorise la publication de son projet, sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction et publication à des fins non commerciales.

Article 10 : Confidentialité

L'AIESH ainsi que les lauréats seront soumis à la confidentialité des résultats du présent concours jusqu'à la remise officielle des prix qui aura lieu à l'assemblée générale de l'AIESH durant le mois de décembre 2016.

Article 11 : Modalités de modification du concours

L'AIESH se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des ajouts ou modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

L'AIESH se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée.

Article 12 : Limite de responsabilité

L'AIESH ne pourra être tenue pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, l'organisateur ne saura être tenu pour responsable du non-respect du droit à l'image par le participant. A ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant. De façon générale, le participant garantit à l'organisateur du présent concours contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

Article 13 : Contestation du concours

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du concours dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et l'objet exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin de la semaine consécutive à la désignation des gagnants, le cachet de la poste faisant foi.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur.

Article 14 : Contrepartie

En contrepartie de la cession de l'ensemble des droits sur le projet tels que définis expressément à l'article 9 du présent règlement, le lauréat du concours percevra le prix visé à l'article 8.

Aucune autre contrepartie ne pourra être réclamée par les participants au concours, ce que ceux-ci acceptent et reconnaissent expressément.

Article 15 : Informations et Contacts

Pour toute information relative au présent concours, merci de contacter l'AIESH au 060/45 91 60 ou selves@aiesh.be

Formulaire de Participation

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

- Je souhaite participer au concours « Marquage Publicitaire voiture Hybride AIESH »
- J'accepte les conditions et termes du règlement relatif au concours
- Je m'engage à déposer ou à envoyer un projet sur support numérique pour le 31 Aout 2016 au plus tard

Je suis mineur d'âge (-18 ans) :

- Je dispose de l'autorisation parentale pour participer à ce concours et je l'annexe à ce formulaire de participation

AIESH
Rue du commerce, 4
6470 Rance

Date et Signature